

Conseil Municipal du 9 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, en Mairie d'Estréboeuf, sous la présidence de Jean-Marie Machat, Maire.

Etaient présents tous les membres formant la majorité en exercice

Monsieur Vest a été nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion :

Le Conseil Municipal unanime approuve le compte-rendu de la réunion du 5 octobre 2022.

Point sur la situation financière au 31 décembre 2022.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que le compte administratif de l'année écoulée laisse apparaître au 31 décembre 2022, un excédent de clôture de 353 556, 05 €. Cette somme étant à reprendre et à inscrire au chapitre 002 du Budget Primitif 2023.

Point sur l'avancement des travaux sur l'espace sportif couvert.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les gros travaux de construction de l'Espace sportif sont terminés et que l'alimentation électrique et la mise en peinture seront réalisés en régie, par l'employé municipal. L'aménagement des accès en macadam devrait être terminé avant le retour des hirondelles. Le Conseil municipal décide de faire réaliser une fresque mettant en valeur des personnages emblématiques du monde cinématographique. Cette œuvre sera réalisée par Monsieur Johan Grenier de chez Made in Graffitis. Affaire à suivre !

Travaux et acquisitions envisagés - Financements à prévoir au BP 2023.

Le Conseil municipal décide de prévoir le financement des investissements suivants :

- *Mise en place de deux caméras à proximité du boulodrome.*
- *Aménagement de voirie - rue à Racques.*
- *Remplacement de 7 fenêtres aux anciennes écoles.*
- *Aménagement du terrain devant le boulodrome.*
- *Réalisation d'un trottoir rue de l'Arbre de Tempoilly.*
- *Réalisation d'une fresque.*
- *Construction d'un bâtiment pour rangement de matériel.*
- *Mise en couleurs du Monument aux morts*

Compte Administratif et Compte de Gestion 2022.

Monsieur le Maire donne lecture des différentes opérations financières réalisées tout au long de l'année 2022. Après une présentation détaillée, le Maire laisse la présidence à Madame Danielle Krajewski, doyenne de l'Assemblée. A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif ainsi que le Compte de Gestion. Ce dernier confirme la véracité des chiffres du Compte Administratif qui laisse apparaître les résultats suivants :

| | |
|--|----------------------|
| <i>Excédent de fonctionnement 2022 :</i> | <i>498 863, 80 €</i> |
| <i>Déficit d'investissement 2022 :</i> | <i>145 307, 75 €</i> |
| <i>Résultat de clôture 2022 à inscrire au 002 du BP 2023 :</i> | <i>353 556, 05 €</i> |

Affectation du résultat financier 2022.

Après avoir adopté le Compte Administratif 2022 statuant sur l'affectation de résultat, constatant que le Compte Administratif présente un déficit d'investissement de 145 307,75 € ainsi qu'un excédent de fonctionnement de 498 863, 80 € ; considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation et que le résultat d'investissement reste toujours en investissement mais doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, le conseil Municipal décide d'affecter à la couverture d'autofinancement, au compte 1068 du B P 2023 la somme 145 307, 75 €.

Définition du taux des taxes communales pour élaborer le BP 2023.

Monsieur le Maire suggère au Conseil Municipal de maintenir sans changement, les taux définissant le montant des impôts communaux. A savoir :

Taxe sur le Foncier Propriétés Bâties : 46, 47 % (Résultat de l'addition (20,93% + 25, 54%)

Taxe sur le Foncier Non-Bâti : 42,56%

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette suggestion et autorise le Maire à signer toutes les pièces permettant l'application de cette décision.

Proposition de Budget Prévisionnel 2023.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif élaboré à partir des recettes attendues pour l'année 2023 sans changement de fiscalité et tenant compte des dépenses d'investissements envisagées et ci-dessus détaillées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le projet de Budget Primitif 2023 qui s'équilibre comme suit :

Section Fonctionnement : Recettes et Dépenses : 532 156, 05 Euros.

Section Investissement : Recettes et Dépenses : 323 107, 75 Euros.

Affaire Delabie suite.

Monsieur le maire indique à l'Assemblée qu'il s'est récemment entretenu avec Maître Guévenoux, avocat de la Commune. L'affaire avance à la vitesse de l'administration. Le Conseil municipal unanime renouvelle sa confiance au maire pour défendre au mieux les intérêts de la Commune. Affaire à suivre.

Affaire Fossés Fournier :

Monsieur le maire revient pour la énième fois sur cette lamentable affaire. Le Conseil municipal unanime renouvelle sa confiance au maire pour défendre au mieux les intérêts de la Commune. Affaire à suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.



Le maire,